

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 22 juillet 2024

Protection de la biodiversité sur le littoral de la Manche : l'OFB se dote d'un nouveau bateau



La zone maritime de la région Normandie, et celle du département de la Manche en particulier, concentre de nombreux habitats naturels remarquables et de nombreuses espèces marines présentant des enjeux de conservation. Pour assurer les missions de police de l'environnement qu'elle réalise sur le littoral, la direction régionale de l'Office français de la biodiversité (OFB) s'est dotée d'un nouveau moyen nautique.

Des enjeux marins fragiles

Avec ses 450 km de littoral, le département de la Manche concentre des habitats naturels et espèces marines remarquables. Les enjeux environnementaux sont nombreux : forte présence des mammifères marins (grands dauphins, phoques veaux-marins), colonies d'oiseaux d'importance nationales (Harle huppé, Goéland marin, huitrier pie, Cormoran huppé), habitats benthiques particuliers (herbiers de zostères), ressources halieutiques diversifiées... Or ces habitats et espèces sont très sensibles au dérangement, à la fréquentation et à la surexploitation, c'est pourquoi une réglementation est mise en œuvre pour les protéger.

Les missions nautiques de l'OFB

L'action de l'OFB en mer est d'assurer des missions de police de l'environnement, mais également de sensibiliser et mobiliser les citoyens sur les enjeux de préservations de la biodiversité et de réaliser des missions d'acquisitions de connaissances (suivis scientifiques), particulièrement dans les aires marines protégées.

En matière de police, les missions sont axées sur les infractions au code de l'environnement comme le dérangement des espèces protégées (mammifères marins et oiseaux), l'atteinte à certains habitats benthiques comme les herbiers de zostères et les récifs d'hermelles, ou les pollutions et rejets en mer. Les activités de pêche, dont la pêche à pied sur les îles et archipels, sont également ciblées avec le contrôle des captures ou des engins de pêche.

Dans le périmètre des aires protégées, l'OFB est également compétent sur le code des transports en matière d'infractions aux arrêtés du Préfet maritime, comme le non-respect de la vitesse ou les zones de navigation réglementées. Une attention particulière est ainsi portée lorsque ces usages sont susceptibles de créer du dérangement auprès de la faune marine (navigation rapprochée des dauphins, perturbation intentionnelle des phoques sur les bancs de sable...).

Ces missions de police de l'environnement sont notamment mises en œuvre dans le cadre du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCM).

Le Cérianthe, un nouveau moyen au service de la protection de la biodiversité marine

Afin de réaliser toutes ces missions nautiques, la Direction régionale de l'OFB s'est dotée d'un nouveau bateau, le Cérianthe, hébergé dans le port de Granville. Il permet de naviguer jusqu'à 20 milles des côtes

et ainsi de couvrir l'ensemble du littoral du département, y compris les îles telles que Chausey.

Mis en service depuis juin, sa présentation a eu lieu le 19 juillet en présence de Monsieur le Préfet de la Manche, Xavier Brunetière, de Monsieur le Maire de Granville, Gilles Ménard et de Monsieur le Directeur général de l'OFB, Olivier Thibault.

L'acquisition de ce bateau a bénéficié d'une subvention du Fonds Vert.

Que signifie Cérianthe ?

Le nouveau bateau de l'OFB porte le nom de CERIANTHE. Le Cérianthe est une espèce marine qui s'apparente à une grande anémone de mer à double couronne de longs et fins tentacules colorés. Espèce autochtone rare sur nos littoraux, elle se rencontre sur les fonds de sable ou entre les roches.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contact presse

Nathalie PFEIFFER

02.31.77.71.11

nathalie.pfeiffer@ofb.gouv.fr